

Séance du 9 octobre 2019

Délibération n° 2019/365

**ELECTION DU PRESIDENT DE LA
COMMISSION DE L'OFFRE DE TRANSPORT**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France approuvé par délibération n°2016/023 du 17 février 2016 ;
- VU** le rapport n° 2019/365 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : M. Grégoire DE LASTEYRIE est élu président de la Commission de l'offre de transport.

ARTICLE 2 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE